

DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE À L'ISSUE DU DÉBAT PUBLIC

NOS ENGAGEMENTS POUR LA POURSUITE DU PROJET

Tirant les enseignements du débat public, la Compagnie minière Montagne d'Or réaffirme sa volonté de poursuivre le projet Montagne d'Or, dans ses caractéristiques techniques essentielles présentées au public et s'engage à faire évoluer son projet en y apportant des modifications d'ampleur et des améliorations significatives, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le débat public sur le projet Montagne d'Or, décidé par la Commission nationale du débat public (CNDP), s'est déroulé du 7 mars au 7 juillet 2018. Ce débat a permis une large information des Guyanais ainsi que l'expression d'une diversité de points de vue, dont celui d'experts mandatés par la CNDP, sur le projet au cours de réunions publiques, d'ateliers thématiques et d'un débat en ligne. Le bilan du débat établi par la présidente de la CNDP et le compte rendu de la Commission particulière ont été rendus publics le 7 septembre 2018.

1570
personnes
rencontrées



20 000
pages consultées
sur le site du débat



Le projet Montagne d'Or est un projet de mine d'or industrielle, situé à 125 km au sud de Saint-Laurent-du-Maroni, dans un secteur inoccupé à plus de 50 km de toute habitation. L'objectif est de mobiliser les meilleures techniques disponibles pour l'extraction de 85 tonnes d'or sur douze années, en maximisant les retombées pour le territoire, tout en réduisant au maximum les impacts sur l'environnement.

3 MD€ retombées
pour le territoire

750 emplois
directs



90%
d'emploi local



Le texte intégral de la décision
www.debatpublic.fr

Retrouvez le projet sur montagnedor.fr

  **MOGuyane**

UN PROJET QUI ÉVOLUE DANS SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES POUR UNE MEILLEURE INSERTION DANS LE TERRITOIRE

- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à privilégier une production d'énergie sur site, en lieu et place de la construction d'une ligne électrique, en priorisant les énergies renouvelables et notamment le solaire, afin de réduire les impacts du projet sur le territoire et de ne pas affecter la sécurité d'approvisionnement en énergie des Guyanais. Cet engagement réduira de manière significative les impacts environnementaux liés à la création de cette ligne.
- ▶ Pour l'implantation des panneaux photovoltaïques, le maître d'ouvrage utilisera en priorité les surfaces déjà déboisées sur les sites miniers orphelins, nombreux à proximité du site, que le maître d'ouvrage réhabilitera en fin d'exploitation.
- ▶ Le maître d'ouvrage étudiera la possibilité d'utiliser pour la construction de certaines infrastructures les matériaux extraits de la mine, afin de réduire le recours aux carrières et ainsi réduire le volume des versées à stériles et l'emprise des carrières ce qui réduirait également l'étendue des zones à défricher.

UNE GESTION DES RISQUES MAÎTRISÉE ET RENFORCÉE

- ▶ En adhérant au Code international de gestion du cyanure, le maître d'ouvrage s'engage à sécuriser le transport et la gestion du cyanure sur le site.
- ▶ Le maître d'ouvrage renouvelle son engagement de détruire le cyanure avant que les résidus ne quittent l'usine.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à contribuer à la recherche de solutions alternatives à l'utilisation du cyanure pour la récupération de l'or.
- ▶ Le maître d'ouvrage étudiera la possibilité d'augmenter la surface du parc à résidus afin de permettre l'abaissement de la hauteur des digues.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à étudier la conception d'une voie de contournement au sud de l'agglomération afin d'éviter le centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni.
- ▶ Le maître d'ouvrage réaffirme son engagement à minimiser le transport d'explosifs sur le réseau routier en privilégiant l'utilisation d'émulsion.

UNE DÉMARCHE EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER, COLONNE VERTÉBRALE DU PROJET

- ▶ Le maître d'ouvrage travaillera de manière concertée avec les acteurs du territoire à la définition des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement du projet, telles que le maintien d'une continuité écologique entre les deux massifs de la Réserve biologique intégrale, la réalisation de suivis environnementaux et autres.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à travailler avec des opérateurs de compensation écologique expérimentés et reconnus, tels que la CDC Biodiversité pour l'élaboration d'un plan de compensation environnementale sur la base de la stratégie élaborée en concertation.

UN PATRIMOINE HUMAIN ET NATUREL PRÉSERVÉ EN CONCERTATION AVEC LES AUTORITÉS COUTUMIÈRES

- ▶ Le maître d'ouvrage confirme que l'ensemble des sites à fossés ou montagnes couronnées recensés seront évités. Le maître d'ouvrage s'engage à optimiser l'emplacement des infrastructures du projet pour préserver au maximum les autres sites et indices recensés.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à contribuer à l'amélioration de la connaissance archéologique dans certains secteurs du territoire notamment en menant des actions de recensement des sites d'occupation amérindienne.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à travailler avec les autorités coutumières tout au long de la vie du projet pour tenir compte des traditions et lieux de mémoire de ce territoire.
- ▶ Le maître d'ouvrage réaffirme sa volonté de travailler avec les acteurs locaux, afin de créer une banque de graine d'espèces locales et endémiques et développer des pépinières pour la re-végétalisation du site.

UN PROJET AVEC ET POUR LES GUYANAIS

- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à identifier et valoriser les ressources minières susceptibles de conduire à envisager une prolongation de la durée de vie au-delà des douze ans, dans le respect des dispositions légales en vigueur, dans une perspective de pérennisation des emplois.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à favoriser l'emploi local, notamment des populations autochtones, afin d'atteindre 90 % d'emplois locaux, en contribuant à la mise en place d'une politique de formation et de recrutement adaptée avec les acteurs de l'emploi et en participant aux réflexions sur la création d'une « École technique des mines de Guyane ».
- ▶ Le maître d'ouvrage réaffirme son engagement d'ouvrir un centre de prérecrutement à Saint-Laurent-du-Maroni, au minimum deux ans avant la mise en service du site.
- ▶ Le maître d'ouvrage s'engage à maximiser les retombées pour le territoire guyanais avec notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des acteurs économiques locaux, la contribution à la création d'un fonds de développement et de diversification de l'économie de Guyane et la rétrocession des infrastructures du projet identifiées avec les collectivités.
- ▶ Enfin le maître d'ouvrage s'engage à approfondir la réflexion sur l'ouverture du capital de la société Compagnie minière Montagne d'Or aux collectivités du territoire et acteurs économiques français.

Le maître d'ouvrage poursuivra l'information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique. Conformément au code de l'environnement, le dialogue va se poursuivre avec l'appui d'un garant désigné par la CNDP, chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public.